

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'INSTITUT TERRITORIAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
9	9	7	2	

**L**'an deux mille vingt-trois, **le 28 Juin à 9h00**, le Conseil d'Administration de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de SAINT-MARTIN (ITSEE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle de Conseil de la SEMSAMAR, sous la présidence de M. Alain RICHARDSON en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1/ affichée à la porte de la cité administrative de la Collectivité

2/ publiée sur le site internet de l'institut ou de la Collectivité

3/ reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

**Etaient présents :** Alain RICHARDSON, Bernadette DAVIS, Arnel DANIEL, Marc-Gérald MENARD, Audrey GIL, Steven COCKS, Jules CHARVILLE.

**Etaient absents :**

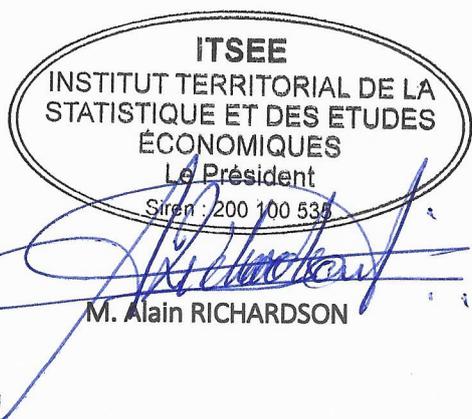
**Etaient représentés :** Ida ZIN-KA-IEU, Taï GHZALALE

**DELIBERATION N° :**  
CAIT 03-11-2023

**Déportés :**

Le Président du conseil  
d'administration

**Objet :** Durées d'amortissement des biens acquis par l'Institut



Préfecture de Saint-Barthélemy  
et de Saint-Martin

Le: 29 JUIN 2023

N° : .....

**Objet : Durées d'amortissement des biens acquis par l'Institut**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ✓ Vu la délibération N° CT 09-01-2023 le Conseil Territorial de la Collectivité de Saint-Martin du 21 Mars 2023 portant création de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de Saint-Martin et adoption de ses statuts ;
- ✓ Vu les statuts de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques de Saint-Martin ;
- ✓ Vu l'instruction comptable M52.

Entendu le rapport du Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Les durées d'amortissement des biens acquis par l'Institut sont ainsi fixées :

<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>	
Logiciels	2 ans
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>	
Voitures de tourisme	5 ans
Camions, véhicules utilitaires	7 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels de téléphonie	3 ans
Agencements et aménagements de bâtiment	15 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel de vidéo surveillance	5 ans
Matériels classiques, petit outillage	6 ans
Mobilier	10 ans
Coffre-fort	20 ans
Appareils de levage et ascenseurs	20 ans
Bâtiments	20 ans

**Article 2 :** Le seuil unitaire en dessous duquel une immobilisation de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortit en une seule année est fixé à 800 euros hors taxes.

- Nombre d'électeurs : 9
- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrages pour : 9
- Nombre de suffrages contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Article 3** : Le Président du Conseil d'administration et le directeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Registre des délibérations de l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (ITSEE).

Faite et délibérée le 28 Juin 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet de recours devant le tribunal Administratif de Saint-Martin dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les élections peuvent être arguées de nullité par tout électeur de la Collectivité, par les candidats, par les membres du conseil d'administration et par le représentant de l'Etat, devant le tribunal

**Le Président du conseil d'administration**



**M. Alain RICHARDSON**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Alain Richardson", is written over the printed name and extends across the stamp area.